

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mai 2019 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 67
Délégués présents : 40
Délégués ayant donné pouvoir : 14
Délégués votants : 54

Date de convocation du Conseil : 14/05/2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire
81 place de la Mairie
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Jean NEURY, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE, Mme Muriel DESPRES, M. Gilles NEURAZ
ANTHY-SUR-LEMAN : M. Jean-Louis BAUR, M. Christian VULLIEZ
BONS-EN-CHABLAIS : M. André BETEMPS, Mme Marie-Thérèse TURENNE, M. Patrice BEREZIAT
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : M. Bernard FICHARD
DOUVAINE : M. Georges LAPRAZ, M. Olivier BARRAS (est arrivé à la délibération 418)
EXCENEVEX : M. Pierre FILLON
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE, M. Jean-Yves MEYNET
LOISIN : M. Dominique BONAZZI
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : Mme Dominique JORDAN, M. Jean-Pierre RAMBICUR
MASSONGY : M. François ROULLARD
MESSERY : M. Serge BEL, M. Claude GERARD
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
PERRIGNIER : M. Frédéric GIRARDOT
SCIEZ-SUR-LEMAN : Mme Monique ROCH, M. Christian TRIVERIO, M. Jean-Luc BIDAL
THONON-LES-BAINS : M. Jean DENAIS, Mme Muriel DOMINGUEZ, M. Charles RIERA, M. Gilles CAIROLI, M. Gilles JOLY, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Alain COONE, M. Christophe ARMINJON, Mme Nathalie LEGRIS
VEIGY-FONCENEX : M. Jean NEURY, Mme Suzanne BRYE

Liste des pouvoirs :

CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD donne pouvoir à M. Bernard FICHARD
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Georges LAPRAZ (est partie après la délibération 440, fin du pouvoir de M. Jean-François BAUD)
ORCIER : Mme Thérèse BAUD donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER (est partie après la délibération 418, pouvoir donné à Mme Marie-Pierre BERTHIER)
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER donne pouvoir à M. Frédéric GIRARDOT
SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Bernard HUVENNE donne pouvoir à M. Christian TRIVERIO
THONON-LES-BAINS : M. Jean-Yves MORACCHINI donne pouvoir à M. Jean DENAIS, Mme Michèle CHEVALLIER donne pouvoir à Mme Nathalie LEGRIS, Mme Marie-Christine DESPREZ donne pouvoir à M. Alain COONE (est partie après la délibération 418, pouvoir donné à M. Alain COONE), Mme Jocelyne RAYMOND donne pouvoir à M. Gilles CAIROLI, Mme Sophie CHESSEL donne pouvoir à M. Charles RIERA, M. François PRADELLE donne pouvoir à Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Jean DORCIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON
VEIGY-FONCENEX : M. Bernard CODER donne pouvoir à Mme Suzanne BRYE
YVOIRE : M. Jean-François KUNG donne pouvoir à M. Patrice BEREZIAT

THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

ARMOY : M. Daniel CHAUSSEE

BALLAISON : M. Christophe SONGEON (est parti après la délibération 440)

BONS-EN-CHABLAIS : M. Jean-Paul GONTHIER

DOUVAINE : M. Jean-François BAUD

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Claude TERRIER

Liste des personnes absentes :

DRAILLANT : M. Lucien CHESSEL

MASSONGY : Mme Muriel ARTIQUE

THONON-LES-BAINS : Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Christian PERRIOT, Mme Brigitte JACQUESSON, Mme Brigitte MOULIN,
M. Guillaume DEKKIL, Mme Françoise BIGRE-MERMIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA

Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

M. Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

M. René GIRARD a été élu secrétaire

Invités excusés

THONON agglomération

N° CC000441

THONON-LES-BAINS - Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,
VU la loi n°20144-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,
VU le Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du Code de l'Urbanisme et à la modernisation du contenu du PLU,
VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la communauté de communes du Bas-Chablais avec la communauté de communes des Collines du Léman, avec extension à la commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1er janvier 2017.
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0007 du 30 janvier 2019 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n° CM20161214-18 du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains en date du 14 décembre 2016, engageant la modification n°1 du PLU,
VU l'arrêté pris par M. le Maire de la Commune de Thonon-les-Bains en date du 28 décembre 2016, prescrivant la modification n°1 du PLU,
VU la délibération n° CM20170222-08 du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains en date du 22 février 2017 demandant la poursuite et l'achèvement par la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération de la modification n°1 du PLU,
VU la délibération n°DEL2017.263 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 18 juillet 2017 actant de la mise en œuvre de la modification n°1 du PLU de Thonon-les-Bains,
VU l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU qui s'est déroulée du jeudi 14 février 2019 jusqu'au samedi 16 mars 2019 inclus,
VU l'avis des Personnes Publiques Associées,
VU l'avis favorable avec réserve de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

CONSIDERANT les résultats de l'enquête publique assortis d'un avis favorable avec réserves de M. le Commissaire enquêteur,
CONSIDERANT que suite aux conclusions de M. le Commissaire enquêteur et des avis des Personnes Publiques Associées, des modifications ont été apportées, sans remettre en cause l'économie générale du projet,
CONSIDERANT que la modification n°1 du PLU de Thonon-les-Bains est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme.

Le Conseil Communautaire,

POUR : 52

CONTRE : -

ABSTENTION : 2 (Christophe ARMINJON avec pouvoir de Jean DORCIER)

APPROUVE telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Thonon-les-Bains,
DIT que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Thonon-les-Bains – 1 Place de l'Hôtel de Ville 74200 THONON-LES-BAINS, et à la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération – Antenne de Ballaison – Domaine de Thénières 74140, durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
PRECISE la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en mairie de Thonon-les-Bains, à la Communauté

THONON agglomération

d'Agglomération de Thonon Agglomération (Antenne de Ballaison), et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Thonon-les-Bains est tenu à la disposition du public :

- à la Maire de Thonon-les-Bains – 1 Place de l'Hôtel de Ville 74200 THONON-LES-BAINS – aux jours et heures habituelles d'ouverture
- à la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération – Antenne de Ballaison – Domaine de Thénières 74140 BALLAISON – aux jours et heures habituelles d'ouverture
- à la Préfecture de Haute-Savoie

La Présente délibération, accompagnée du dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Thonon-les-Bains sera transmis à M. le Préfet de Haute-Savoie.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Acte certifié exécutoire le 24 MAI 2019
Télétransmis en Sous-Préfecture le 24 MAI 2019
Notifié ou publié, le 24 MAI 2019
Le Président

